

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 7 MARS 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 7 mars 2017, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents, messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 2 : Kevin Bush
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Gilles Galarneau
Siège numéro 6 : Martin Charron

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, madame Catherine Trickey.

Sont également présents :

Monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier;
Madame Line Milo, assistante greffière

La séance est ouverte à 19 h par Madame la Mairesse référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
Quinze (15) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations
4. 1^e Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017
6. Adoption de la liste de paiements et des chèques pour le mois de février 2017

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DES RAPPORTS SUIVANTS :

- Liste des paiements et des chèques en date du 3 mars 2017

Chèques : 541 056,89 \$
Débit direct : 80 836,16 \$

TOTAL : 621 893,05 \$

Chèques numéros : 17 382 à 17 977

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme et du développement durable, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de janvier 2017 : 756 569,00 \$
Valeur au cours du mois de janvier 2016 : 63 839,00 \$
Valeur pour l'année 2017 : 1 107 869,00 \$

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 9 février 2017

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 31 janvier 2017

20 interventions
1 intervention (entraide)

- Dépôt rapport d'embauche

GESTION ET ADMINISTRATION

- G-1 Autorisation d'inscription - Formation – L'accès aux documents des organismes municipaux de la protection des renseignements personnels, offerte par la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), le 12 mai 2017
- G-2 Inscription – Congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec.
- G-3 Offre d'achat de madame Sabrina Bellerose Malouta et monsieur Marc Bellerose pour le lot 4 678 390.
- G-4 Prise de position ferme du Conseil en faveur du droit démocratique des citoyens de requérir un référendum lorsqu'ils le jugent nécessaire dans le cadre actuellement défini pour la Loi et engagement à continuer les publications des avis publics dans les journaux locaux.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

- RH-1 Adoption d'une politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu de travail
- RH-2 Adoption d'une politique relative à l'utilisation des panneaux d'affichage électroniques

LOISIRS & CULTURES & CAMPING / MARINA

- L-1 Autorisation – Collectes de Fonds diverses aux intersections de la rue Principale et Des Érables en 2017
- L-2 Demande d'autorisation – Utilisation du Parc des Vétérans pour un Rase-O-Thon ainsi qu'une collecte de Fonds, le 21 mai 2017
- L-3 Autorisation de mandater l'organisme « L'Art de jouer » - Gestion du Camp de jour au Parc Roland-Cadieux – Saison estivale 2017
- L-4 Avis de motion : Adoption du Règlement d'emprunt numéro XXX-2017 pour l'aménagement de jeux d'eau dans le parc Roland-Cadieux et décrétant un montant n'excédant pas 211 000 \$, le cas échéant.
- L-5 Modification de la résolution numéro 16-11-93 – Octroi d'une aide financière dans le cadre de la réalisation d'une exposition permanente au Musée régional d'Argenteuil sur l'histoire de l'usine Orica et de la Ville de Brownsburg-Chatham
- L-6 Autorisation de présenter une demande subvention dans le cadre du *Programme nouveau fonds chantiers Canada-Québec* – Volet Fonds des petites collectivités (FPC) – Agrandissement de la Marina
- L-7 Demande de subvention à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil à même son enveloppe locale réservée dans le cadre du « Fonds de développement des territoires 2015-2016 » pour un projet d'aménagement de jeux d'eau au Parc Roland-Cadieux

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- U-1 Adoption du Règlement numéro 197-01-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone villégiature V-432 à même une partie de la zone V-406 et d'y permettre l'usage « Centre de développement de la personne » sous activité récréatif intensif (R2), des usages complémentaires dont l'hébergement (écogite, habitation bifamiliale) et le traitement des ressources naturelles de manière semi-artisanale et d'y édicter des dispositions particulières

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- U-2 Avis de motion : Projet de Règlement numéro 197-02-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre « projet intégré » pour les usages autorisés dans la zone industrielle I-805
- U-3 Projet de Règlement numéro 197-02-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre « projet intégré » pour les usages autorisés dans la zone industrielle I-805
- U-4 Avis de motion : Projet de Règlement numéro 197-03-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier la délimitation de la zone agricole A-139
- U-5 Projet de Règlement numéro 197-03-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier la délimitation de la zone agricole A-139
- U-6 Demande de PIIA numéro 2016-10 relative à une demande de certificat d'autorisation visant une enseigne détachée du bâtiment communautaire existant – 385, rue Principale (lot 4 235 535 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 201-2013 – Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham
- U-7 Demande de PIIA numéro 2017-01 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment commercial existant (remplacement d'une fenêtre et réfections de 6 fenêtres) – 207, rue Principale (lot 4 236 041 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 201-2013 – Madame Susie Léger
- U-8 Demande d'aide financière Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville / Volet Enseigne commerciale – Immeuble situé au 385, rue Principale – Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham
- U-9 Demande d'aide financière Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville / Volet Façades avant commerciales et mixtes – Immeuble situé au 207, rue Principale – Madame Susie Léger
- U-10 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2017-00001 – Création des lots 6 044 958 à 6 044 960 du cadastre du Québec – Madame Léonne Charles
- U-11 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2016-00015 – Création des 5 959 604 à 5 959 613 du cadastre du Québec - Monsieur Serge Leblanc / Complément février 2017

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U-12 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie de 7 502,8 mètres carrés, correspondant au lot 4 422 453 du cadastre du Québec et d'y permettre un « établissement d'entretien et de réparation de machinerie lourde » au 130, montée La Branche - Monsieur Claude Baril pour et au nom de Produits forestiers Claude Baril (9045-3499 Québec Inc.) / Corrections février 2017
- U-13 Addenda au protocole d'entente promoteur entre la Ville et la Compagnie 7217021 Canada inc. dans le prolongement de la rue McIntosh dans le projet résidentiel Vieux-Verger / Compensation pour milieux humides / Mise à jour des données février 2017

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- TP.1 Autorisation de démarches d'appel d'offres pour l'achat ou la location long terme (Crédit-bail) de deux camionnettes
- TP.2 Autorisation de démarches d'appel d'offres pour l'achat d'habits de combat (vêtement individuel de protection) pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham
- TP.3 Autorisation de démarches d'appel d'offres pour les services professionnels pour la production de plans et devis et surveillance pour les travaux à venir du tronçon de la rue Des Érables – Entre la rue Saint-Joseph et la rue Principale

8. *Correspondance*

9. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

10. *Varia*

11. *2^e période de questions*

12. *Levée de la séance*

17-03-49

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter deux points, à savoir :

- G-5 Demande au Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides pour améliorer la desserte ambulancière de la Ville de Brownsburg-Chatham;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

G-6 Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham – Demande d'aide financière 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel modifié.

Adoptée à l'unanimité

Orica Canana Inc.

Madame Stephania Ripamonti et Monsieur Benoît Valiquette de la compagnie Orica Canada inc. étaient présents afin de donner un compte rendu des événements tenus les 3 et 4 mars 2017, à savoir ;

Depuis 2015 Orica a démolé mécaniquement 21 bâtiments désuets sur le site de Brownsburg-Chatham. Les 3 et 4 mars 2017, trois autres bâtiments ont été démolis en utilisant la méthode de brûlage contrôlé.

La communication avec les citoyens s'est poursuivie tout au long de l'évènement. Les mises à jour ont été communiquées par téléphone (450-533-1490) et le site Web.

Une période de six (6) mois a été nécessaire afin de préparer cet évènement. Le tout a été fait par une équipe technique expérimentée d'Orica et son succès est le fruit d'une collaboration très étroite avec la Ville de Brownsburg-Chatham, qui a mis au service de cette opération son savoir-faire, ses pompiers, ses effectifs opérationnels et ses installations. Le soutien de la Ville de Brownsburg-Chatham pour la préparation de l'évènement, pour la mise en place des mesures d'urgence ainsi que pour la communication aux citoyens et a été essentiel et Orica en est extrêmement reconnaissant.

Orica tient enfin à remercier les membres de la communauté de Brownsburg-Chatham, pour leur collaboration et leur compréhension tout au long de l'évènement.

Les membres du Conseil municipal remercient Madame Ripamonti et Monsieur Valiquette pour la qualité de leur travail.

1^e PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h15, la période des questions est ouverte.

De à 19h15 à 19h30: Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**17-03-50 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 7 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2017 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**17-03-51 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES
PAIEMENTS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de février 2017, en date du 3 mars 2017, au montant de 621 893,05 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER
DES RAPPORTS SUIVANTS :**

- Liste des paiements et des chèques en date du 3 mars 2017

Chèques :	541 056,89 \$
Débit direct :	80 836,16 \$

TOTAL : 621 893,05 \$

Chèques numéros : 17 382 à 17 977

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme et du développement durable, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de janvier 2017 :	756 569,00 \$
Valeur au cours du mois de janvier 2016 :	63 839,00 \$
Valeur pour l'année 2017 :	1 107 869,00 \$

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 9 février 2017
 - Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 31 janvier 2017
- 20 interventions**
1 intervention (entraide)
- Dépôt rapport d'embauche

GESTION ET ADMINISTRATION

17-03-52

**AUTORISATION D'INSCRIPTION - FORMATION –
L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES
MUNICIPAUX DE LA PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, OFFERTE PAR LA
CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS
DU QUÉBEC (COMAQ), LE 12 MAI 2017**

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir à jour les connaissances du Directeur général et greffier, par le biais de formation pertinente;

CONSIDÉRANT QUE la formation offerte par la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec est très pertinente;

CONSIDÉRANT QUE ladite formation sera basée sur la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LAI), ses principes fondamentaux, les règles pertinentes à l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à participer, le 12 mai 2017, à ladite formation.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement de la formation au montant de 445 \$, plus toutes les taxes applicables, le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les autres dépenses connexes, sur présentation des pièces justificatives, à même le poste budgétaire numéro (02-130-00-454).

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

17-03-53

**INSCRIPTION – CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES
DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le Congrès annuel 2017 de l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec(ADGMQ) se tiendra du 7 au 9 juin 2016, à Laval;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant est membre de ladite association;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville que le Directeur général et greffier participe audit congrès de l'(ADGMQ) afin de maintenir à jour l'information et les connaissances des diverses normes, lois, jurisprudences, et cetera et d'avoir l'occasion d'échanger avec différents intervenants du monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'inscription du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant au Congrès annuel 2017 de la l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec qui se tiendra du 7 au 9 juin 2017, à Laval.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement dudit Congrès au montant de 800 \$, plus toutes les taxes applicables, le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les autres dépenses connexes, sur présentation des pièces justificatives, à même le poste budgétaire numéro (02-130-00-346).

Adoptée à l'unanimité

17-03-54

**OFFRE D'ACHAT DE MADAME SABRINA BELLEROSE
MALOUTA ET MONSIEUR MARC BELLEROSE POUR
LE LOT 4 678 390**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de madame Sabrina Bellerose Malouta et monsieur Marc Bellerose pour le lot 4 678 390, déposée à nos bureaux et jointe à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est disposée à vendre ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'offre d'achat est de 12 900 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de ce lot est 12 900 \$;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal accepte de vendre à madame Sabrina Bellerose Malouta et monsieur Marc Bellerose le lot numéro 4 678 390 pour la somme de 12 900 \$, à la condition que l'acheteur assume les frais de lotissement et tous les autres frais professionnels requis pour la conclusion de la transaction.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Mairesse, madame Catherine Trickey ainsi que le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer tous les documents donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

17-03-55

**PRISE DE POSITION FERME DU CONSEIL EN FAVEUR
DU DROIT DÉMOCRATIQUE DES CITOYENS DE
REQUÉRIR UN RÉFÉRENDUM LORSQU'ILS LE JUGENT
NÉCESSAIRE DANS LE CADRE ACTUELLEMENT
DÉFINI POUR LA LOI ET ENGAGEMENT À CONTINUER
LES PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS DANS LES
JOURNAUX LOCAUX**

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Martin Charron a déposé la présente résolution pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est géo localisée dans deux des plus grandes démocraties dans le monde, soit la Province du Québec au Canada;

CONSIDÉRANT QUE dans l'histoire de la vie démocratique de la Ville de Brownsburg-Chatham, cet outil démocratique a été utilisé avec jugement et respect par les citoyens à de très rares occasions ;

CONSIDÉRANT QUE les conseils de la Ville de Brownsburg-Chatham ont historiquement été à l'écoute des besoins et demandes exprimés par leurs citoyens, que ce soit à l'épicerie sur le perron de l'église, ou plus simplement en consultation publique ou encore en conseil municipal, en amont des projets qui ont été proposés de temps à autres ;

CONSIDÉRANT les ressources limitées de la Ville et le fait que, entre autres, les travaux de voirie et d'eau ont été ces dernières décennies un vecteur important de surendettement des villes, mais encore un nid de corruption et de collusion affectant l'ensemble de nos institutions démocratiques, le rapport de la commission Charbonneau en faisant foi ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE Le Gouvernement du Québec avec le projet de loi 122, rendra obligatoire la consultation publique avant-projet des citoyens ;

CONSIDÉRANT la nouvelle orientation qui est donné en ce qui concerne la fin de l'obligation de publication des avis publics dans les journaux locaux ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de notre ville, comme dans une large mesure cela est vécu dans une très vaste majorité de municipalités au Québec, sont très loin d'avoir tous accès à une connexion internet ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de loi 122 autorisera désormais l'adjudication de contrat jusqu'à 100 000 \$, de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville considère comme étant une condition sine qua non le fait que les citoyens doivent être de façon systématique informés par tous les moyens à la disposition du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le seul moyen sûr à la disposition du conseil de rejoindre 100 % de la population est de le faire par le biais des journaux locaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil Municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham décrète par la présente que la Ville continuera à appliquer le modèle de démocratie actuel et continuera de permettre la tenue de référendum tel que prévu actuellement par la loi.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham poursuivra la publication de ses avis publics dans les journaux locaux tant et aussi longtemps que les citoyens n'auront pas un accès à l'internet aussi performant que l'accès aux journaux locaux.

Monsieur le conseiller Gilles Galarneau demande le vote :

Pour :

Monsieur le conseiller Yvan Caron;
Monsieur le conseiller Kevin Bush;
Monsieur le conseiller Michel Brisson;
Monsieur le conseiller Martin Charron.

Contre :

Madame la Mairesse Catherine Trickey;
Monsieur le conseiller Louis Quevillon;
Monsieur le conseiller Gilles Galarneau.

Adoptée à la majorité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

17-03-56

DEMANDE AU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES POUR AMÉLIORER LA DESSERTE AMBULANCIÈRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Martin Charron a proposé d'ajouter la présente résolution à l'ordre du jour pour adoption ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la déserte ambulancière de la Ville de Brownsburg-Chatham, lequel est inclut dans le territoire de la MRC d'Argenteuil et constitue un grand territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la déserte ambulancière du territoire prévoit actuellement une ambulance de nuit et deux ambulances de jour ;

CONSIDÉRANT QU'il arrive fréquemment que les ambulances devant desservir la Ville de Brownsburg-Chatham doivent aller porter des patients, à l'extérieur du territoire dont, à Montréal et que lors de leur retour, elles doivent fréquemment répondre à d'autres appels, les empêchant d'être présentes sur le territoire pendant une longue période ;

CONSIDÉRANT QUE des délais de réponse anormalement longs ont été observés dernièrement, notamment dû à l'absence d'une ambulance sur le territoire ;

CONSIDÉRANT les résolutions 10-07-290, 11-10-301 et 13-04-181, toutes adoptées par la MRC d'Argenteuil afin d'améliorer la déserte ambulancière, lesquelles sont restées sans solution ;

CONSIDÉRANT le manque apparent d'effectifs et d'ambulances ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu la grandeur du territoire desservi, qui inclut la Ville de Brownsburg-Chatham ; l'augmentation de la population permanente sur l'ensemble du territoire ; la partie rurale ainsi que l'augmentation importante de la population durant la période estivale dans le secteur de villégiature ;

CONSIDÉRANT QU'Argenteuil qui compte 34 000 habitants passe à tout près de 50 000 habitants en haute saison Et que cela se doit d'être calculé dans le nombre d'effectifs ambulancier ;

CONSIDÉRANT le vieillissement important de la population dans Argenteuil qui risque de faire augmenter ou de faire varier de façon importante le nombre d'appels reçus ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la sécurité de ses citoyens, la Ville de Brownsburg-Chatham considère important de demander au Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides de se pencher rapidement sur cette problématique afin d'offrir une déserte ambulancière constante et fiable sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande justement au Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides de se pencher rapidement sur cette problématique afin d'offrir dans les plus brefs délais une déserte ambulancière constante et fiable sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

17-03-57

MAISON DES JEUNES DE BROWNSBURG-CHATHAM – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2017

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Martin Charron a proposé d'ajouter la présente résolution à l'ordre du jour pour adoption;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes du territoire participent aux activités organisées par la Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham et se retrouvent, à cet endroit afin d'échanger et de rencontrer d'autres jeunes qui partagent les mêmes intérêts;

CONSIDÉRANT le soutien offert à la Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires du *ministère de la Santé et des Services sociaux*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de verser une aide financière à la Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham, au montant de 8 000 \$ pour l'année 2017.

QUE ces fonds soient prélevés à même le poste budgétaire numéro (02-701-00-959) « Contribution organismes – subventions et dons »

Monsieur le conseiller Yvan Caron demande le vote :

Pour :

Monsieur le conseiller Kevin Bush;
Monsieur le conseiller Louis Quevillon;
Monsieur le conseiller Gilles Galarneau;
Monsieur le conseiller Martin Charron;
Monsieur le conseiller Michel Brisson.

Contre :

Monsieur le conseiller Yvan Caron.

Adoptée à la majorité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

17-03-58

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE RELATIVE À L'USAGE
DE DROGUES, D'ALCOOL ET DE MÉDICAMENTS DANS
LE MILIEU DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham considère essentiel d'offrir un environnement de travail sain, sécuritaire et propice à l'efficacité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham reconnaît son obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses employés;

CONSIDÉRANT QU'il est approprié et requis de mettre en place une Politique sur les drogues et l'alcool en milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la gestionnaire principale aux Services administratifs, madame Lisa Cameron, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte « La Politique sur les drogues et alcool en milieu de travail » telle que présentée par la gestionnaire principale aux Services administratifs et qu'une copie de la présente politique soit transmise à l'ensemble du personnel Municipal suite à son adoption.

Adoptée à l'unanimité

17-03-59

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE RELATIVE À
L'UTILISATION DES PANNEAUX D'AFFICHAGE
ÉLECTRONIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a fait l'acquisition de panneaux d'affichage électroniques;

CONSIDÉRANT QUE ces panneaux seront installés au printemps 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit autoriser l'affichage pour les organismes à but non lucratif et à but humanitaires;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage sur ces panneaux doit être règlementé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une politique d'affichage;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la gestionnaire principale aux Services administratifs, madame Lisa Cameron, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte « La Politique d’affichage – Panneaux électroniques » telle que présentée par la gestionnaire principale aux Services administratifs.

Adoptée à l’unanimité

LOISIRS & CULTURE & CAMPING / MARINA

17-03-60

AUTORISATION – COLLECTES DE FONDS DIVERSES AUX INTERSECTIONS DE LA RUE PRINCIPALE ET DES ÉRABLES EN 2017

CONSIDÉRANT les diverses demandes de collectes de fonds aux intersections de la rue Principale et des Érables;

CONSIDÉRANT QUE ces collectes doivent obtenir l’approbation du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite répartir ces diverses collectes au courant de l’année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite limiter à cinq (5) par année, ce type de collectes;

CONSIDÉRANT QUE les organismes autorisés devront représenter une demande pour l’année 2018;

CONSIDÉRANT QUE les organismes autorisés devront également obtenir l’autorisation du *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports* (MTQ), car cette intersection fait partie intégrante de la route 327;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur du Service des Loisirs & Culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les collectes de fonds suivantes, à l’intersection de la rue Principale et de la rue Des Érables au courant de l’année 2017 :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Le 21 mai 2017 : Rase-o-thon (Au profit de la Société canadienne du Cancer);
- Le 2 juillet 2017 : Club optimiste de Brownsburg-Chatham;
- Les 1^{er} et 3 septembre 2017 : Pompiers (Au profit de la recherche sur la dystrophie musculaire);
- Le 4 novembre 2017 : Légion Royale Canadienne (Jour du souvenir); et
- Le 9 décembre 2017 : Paroisse Sainte-Trinité (Guignolée).

QUE les organismes autorisés devront obtenir l'autorisation du *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* (MTQ) le cas échéant pour la tenue de la collecte de fonds.

Adoptée à l'unanimité

17-03-61

DEMANDE D'AUTORISATION – UTILISATION DU PARC DES VÉTÉRANS POUR UN « RASE-O-THON » AINSI QU'UNE COLLECTE DE FONDS, LE 21 MAI 2017

CONSIDÉRANT la demande effectuée par madame Karine Émond, citoyenne de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci désire organiser, pour une cinquième (5^e) année, un « Rase-O-Thon » au parc des Vétérans ainsi qu'une collecte de fonds, à l'intersection des rues des Érables et Principale;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permettra d'amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre d'entente entre Madame Émond et la Société canadienne du cancer pour la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur du Service des Loisirs & Culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Karine Émond à tenir son événement, le 21 mai 2017, de 10 h à 16 h, au parc des Vétérans ainsi qu'une collecte de fonds, à l'intersection de la rue des Érables et de la rue Principale.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE les organisateurs devront s'assurer de la sécurité de leurs bénévoles lors de cet événement, notamment par le port de dossards réfléchissants.

QUE Madame Émond soit informée qu'elle doit obtenir l'autorisation du *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* (MTQ), le cas échéant pour la tenue de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

17-03-62

AUTORISATION DE MANDATER L'ORGANISME « L'ART DE JOUER » - GESTION DU CAMP DE JOUR AU PARC ROLAND-CADIEUX – SAISON ESTIVALE 2017

CONSIDÉRANT QUE lors de la saison estivale 2016, le Camp de jour « L'Art de jouer » a eu 194 inscriptions, à la semaine et 16 inscriptions, à l'été (8 semaines) au parc Roland-Cadieux;

CONSIDÉRANT QUE cette participation démontre le besoin d'offrir, de nouveau, un camp de jour au parc Roland-Cadieux pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE le parc Roland-Cadieux est le seul parc qui possède les installations requises, à la tenue d'un camp de jour;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'organisme « L'Art de jouer » reçue en date du 3 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « L'Art de jouer » s'engage à faire la gestion complète du camp de jour estival, incluant la prise des inscriptions;

CONSIDÉRANT QUE d'offrir la gestion du camp de jour estival à un gestionnaire externe est la méthode la plus avantageuse pour la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur du Service des Loisirs & Culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service loisirs & culture à mandater l'organisme « L'Art de jouer » pour la gestion du camp de jour estival 2017 au parc Roland-Cadieux.

QUE l'organisme « L'Art de jouer » s'engage à offrir ce camp de jour aux citoyens de la de Ville de Brownsburg-Chatham au tarif de 60 \$ par semaine, par enfant, et de 400 \$ pour une inscription à l'été (8 semaines), incluant toutes les taxes applicables.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à offrir une contribution financière de 40 \$ par inscription d'enfants citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham, par semaine, et de 400 \$ pour une inscription pour l'été à l'organisme « l'Art de jouer », afin de maintenir les tarifs accessibles pour les citoyens.

QUE cette contribution pourra atteindre un montant maximum de 15 000 \$, basée sur une participation équivalente à un nombre d'inscriptions similaire à celui de la saison 2016.

QUE ces fonds proviennent du poste budgétaire numéro (02-750-00-447) « Loisirs & cultures ».

QUE l'organisme « L'Art de jouer » fournisse une preuve d'assurance couvrant la tenue complète de leurs activités au parc Roland-Cadieux, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être co-assurée.

Adoptée à l'unanimité

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER KEVIN BUSH QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO XXX-2017 POUR L'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU DANS LE PARC ROLAND-CADIEUX ET DÉCRÉTANT UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 211 000 \$, LE CAS ÉCHÉANT**

17-03-63 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 16-11-93 – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'UNE EXPOSITION PERMANENTE AU MUSÉE RÉGIONAL D'ARGENTEUIL SUR L'HISTOIRE DE L'USINE ORICA ET DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 16-11-93 par la suivante :

CONSIDÉRANT QUE le site d'Orica Canada Inc. à Brownsburg-Chatham doit se départir de certains équipements et de nombreuses archives qui témoignent d'une riche histoire industrielle unique au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'histoire de Brownsburg-Chatham, et plus largement d'Argenteuil, est intimement lié au développement de cette compagnie centenaire à travers les époques (Dominion Cartridge, CIL, CXA, ICI, Orica);

CONSIDÉRANT QUE le Musée régional d'Argenteuil a déposé le 19 mai 2016 à Orica-Brownsburg le projet d'exposition intitulé *Orica : de la poudre à canon à la chaîne de production* dont le coût total a été évalué à 96 000 \$;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le Musée régional d'Argenteuil constitue la meilleure institution pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine industriel pour le bénéfice de la collectivité et des générations futures;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'exposition permanente permettra de raconter et de faire vivre cette grande histoire industrielle plus que centenaire, à la population d'Argenteuil et d'ailleurs, ce projet saura faire rayonner la région, attirer des visiteurs et rejoindre aussi les jeunes et les écoles;

CONSIDÉRANT QU'une vitrine sur le thème de l'exposition sera installée sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT le montage financier projeté pour la réalisation du dit projet :

PARTENAIRES	CONTRIBUTIONS	POUR-CENTAGE
ORICA International	21 000 \$	22 %
ORICA-Brownsburg	5 000 \$	5 %
VILLE DE BROWNSBURG- CHATHAM	20 000 \$	21 %
MRC D'ARGENTEUIL	20 000 \$	21 %
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC	25 000 \$	26 %
AUTRES (DÉPUTÉS, DESJARDINS, etc.)	5 000 \$	5 %
TOTAL	96 000 \$	100 %

CONSIDÉRANT QUE les contributions respectives de Orica-Brownsburg et Orica international ont été confirmées pour un total de 26 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'entente de développement culturel avec la MRC d'Argenteuil, accepte de financer cette action de mise en valeur de notre patrimoine industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise à prélever à même le budget 2016 une somme de 20 000 \$ pour la réalisation de l'exposition Orica : *de la poudre à canon à la chaîne de production* qui sera réalisée par le Musée régional d'Argenteuil dans le cadre de la cinquième entente de développement culturel (2017) à intervenir entre la MRC d'Argenteuil et le ministère de la Culture et des Communications, ainsi qu'avec la Ville de Brownsburg-Chatham et l'entreprise Orica.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey ainsi que le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de développement à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications.

QUE ces fonds proviennent du poste budgétaires « *Contributions organismes – subventions et dons* » 02-701-00-959 pour l'année financière 2016.

QUE la présente résolution modifie et remplace la résolution numéro 16-11-393.

Adoptée à l'unanimité

17-03-64

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE SUBVENTION DANS LE CADRE DU *PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC* – VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC) – AGRANDISSEMENT DE LA MARINA

CONSIDÉRANT l'appel de propositions dans le cadre du *Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des petites collectivités*;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, le programme vise à soutenir financièrement la réalisation de projets municipaux d'infrastructures admissibles contribuant, entre autres, à l'essor culturel, de loisir, sportif, touristique, au transport aérien ou à la protection des biens publics;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite présenter un projet qui cadre directement avec les priorités du programme, soit la réalisation de l'agrandissement de la marina;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 14-01-19, approuvant le projet d'agrandissement de marina et autorisant la présentation dudit projet aux différents ministères;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur du Service des Loisirs & Culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des petites collectivités* pour la réalisation de l'agrandissement de la marina.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer tous les documents relatifs au dépôt de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

17-03-65

DEMANDE DE SUBVENTION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ARGENTEUIL À MÊME SON ENVELOPPE LOCALE RÉSERVÉE DANS LE CADRE DU « FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2016-2017 » POUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC ROLAND-CADIEUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite procéder à l'installation de jeux d'eau dans le parc Roland-Cadieux;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour estival de la Ville de Brownsburg-Chatham se déroule au parc Roland-Cadieux et que ces installations sont requises pour offrir un service de qualité;

CONSIDÉRANT QUE tous les citoyens pourront profiter de ces installations;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre directement les champs d'interventions prioritaires du « Fonds de développement des territoires 2016-2017 » de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur du Service des Loisirs & Culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme son intention de procéder à l'aménagement de jeux d'eau au parc Roland-Cadieux conditionnellement, à l'obtention d'une subvention du « Fonds de développement des territoires 2016-2017 ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à présenter une demande de subvention à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil dans le cadre du programme « Fonds de développement des territoires 2016-2017 » et à signer, le cas échéant, tous les documents requis pour donner effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-03-66

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-01-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE VILLÉGIATURE V-432 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE V-406 ET D'Y PERMETTRE L'USAGE « CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE » SOUS ACTIVITÉ RÉCRÉATIF INTENSIF (R2), DES USAGES COMPLÉMENTAIRES DONT L'HÉBERGEMENT (ÉCOGITE, HABITATION BIFAMILIALE) ET LE TRAITEMENT DES RESSOURCES NATURELLES DE MANIÈRE SEMI-ARTISANALE ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à sa séance ordinaire du 10 janvier 2017;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 7 février 2017 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE des commentaires sur le projet de règlement ont été formulés, des ajustements ont été apportés à une disposition prévue à l'article 3;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 7 février 2017;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur est déposée afin de créer une nouvelle zone villégiature V-432 à même une partie de la zone V-406, afin d'y permettre l'usage « Centre de développement de la personne », sous activités récréatif intensif (R2), l'hébergement (écogite et habitation bifamiliale) et le traitement des ressources naturelles de manière semi-artisanale seront autorisées en usages complémentaires et d'y édicter des dispositions particulières;

ATTENDU QUE cet amendement permettra de définir le nouvel usage « Centre de développement de la personne » sous activités récréatif intensif (R2) et de définir également la notion d'«écogite» et d'édicter une disposition réglementaire permettant de les encadrer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 1.3 en ajoutant la définition du mot « écogite » à la suite de la définition du mot « écocentre » qui se lit comme suit :

« ÉCOGITE :

Bâtiment d'hébergement de petite superficie ayant une faible empreinte écologique et une faible consommation énergétique. »

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, est modifié à son chapitre 2, section 2.2.5, en ajoutant sous Autres installations sportives (R211) un usage identifié comme «R212» à la suite de l'usage identifié comme «R211» et qui se lira comme suit :

2. Récréatif intensif (R2) :

« R212 : Centre de développement de la personne.
Offre des ateliers, des formations, des conférences et des événements spéciaux à caractère éducatif dans le champ du développement personnel.
Accessoirement et pour le confort de la clientèle uniquement, les usages suivants sont autorisés : salle communautaire, salle de conférence, service de repas (cuisine + salle à manger), service de buanderie, installations sanitaires, bâtiment de services administratifs, hébergement en écogite, en habitation bifamiliale isolée et jumelée et en chambre ».

ARTICLE 3

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 10 visant les dispositions particulières à certains usages, secteurs ou zones, en ajoutant une section 10.17 à la suite de la section 10.16 et celle-ci se lira comme suit :

« Section 10.17 : Écogite

10.17.1 : Champ d'application

Les écogites sont autorisés sur un terrain où s'exerce un usage de «Centre de développement de la personne (R111)».

10.17.2 : Conditions d'implantation et d'exercice

Les conditions d'implantation et d'exercice sont les suivantes :

1. Le nombre d'écogite n'est pas limité par terrain;
2. La superficie minimale d'un écogite est fixée à 40 mètres carrés et la superficie maximale à 55 mètres carrés;
3. Le nombre d'étages est fixé à 1,5;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

4. Un écogite doit reposer sur une dalle de béton ou des pieux en métal visées;
5. L'implantation d'un écogite doit être construite à une distance minimale de 10 mètres d'une ligne de terrain, de tout autre bâtiment, de toute rue publique et à une distance minimale de 6 mètres d'une allée d'accès ou chemin d'accès sur le site;
6. L'écogite doit être pourvu d'un système de chauffage, d'un système d'éclairage, d'un système d'alimentation en eau potable conforme au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (R.R.Q., c. Q-2, r. 35.2) et d'un système d'évacuation des eaux usées conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22); et
7. La hauteur maximale des capteurs de tout type d'énergie adjacent aux écogites ne doit pas dépasser le couvert forestier.»

ARTICLE 4

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone de villégiature V-432 à même une partie de la zone V-406, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 5

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visées à son article 2.1.2, en ajoutant une nouvelle grille pour la zone V-432, tout de suite après la zone V-431 et en y édictant toutes les normes et dispositions de la zone de villégiature V-406 mais également en ajoutant les classes d'usage «habitation bifamiliale H2» en mode d'implantation isolé et jumelé, la classe d'usage «activités forestières RN1» comprenant sous Usages spécifiquement autorisés au point (4) le libellé suivant : « RN102 (uniquement l'activité semi-artisanale de cet usage excluant l'activité commerciale) » et « RN103 (uniquement l'activité semi-artisanale de cet usage excluant l'activité industrielle), est jointe à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion :	Le 10 janvier 2017
Adoption du projet :	Le 10 janvier 2017
Adoption du second projet :	Le 7 février 2017
Adoption du règlement :	Le 7 mars 2017
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN CHARRON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE « PROJET INTÉGRÉ » POUR LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-805.**

17-03-67 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE « PROJET INTÉGRÉ » POUR LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-805**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance du 7 mars 2017;

ATTENDU que la démarche d'amendement est initiée afin de permettre «Projet intégré» pour les usages déjà autorisés dans la zone industrielle I-805;

ATTENDU que le concept de projet intégré vise à permettre que sur un même terrain, un ensemble comprenant au moins deux (2) bâtiments principaux ayant en commun certains espaces extérieurs, services ou équipements, dont l'usage ou les usages sont reliés à des activités industrielles et qu'il doivent être desservis par des allées véhiculaires privées et, le cas échéant des aires d'agrément;

ATTENDU QUE le présent amendement à la réglementation s'arrime avec la démarche de développement économique du centre-ville;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, respectivement pour la grille de la zone industrielle I-805 en y ajoutant « Projet intégré » comme dispositions particulières sous les classes d'usages Centre de recherche (I1), Légère et artisanale (I2) et Autres industries (I3).

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 7 mars 2017
Adoption du projet : Le 7 mars 2017
Adoption du 2^e projet :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-03-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE AGRICOLE A-139

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

17-03-68

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-03-2017
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM,
TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA
DÉLIMITATION DE LA ZONE AGRICOLE A-139**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 7 mars 2017;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à revoir la délimitation de la zone agricole A-139, occupant une partie du lot 4 424 168 du cadastre du Québec, et servant à l'entreposage de bâtiments servant à la récréation (cabanes à pêche), de manière saisonnière, soit durant la période dite «hors saison» uniquement;

ATTENDU QUE la prise d'eau potable et son réservoir et l'élément épurateur desservant le camping municipal sont déjà implantés sur une partie du lot 4 424 168;

ATTENDU QUE la modification de la délimitation de la zone agricole A-139 est motivée par le fait que l'aire de protection de la prise d'eau (requiert un dégagement de 30 mètres entre la prise d'eau et les cabanes à pêche) occupe une partie importante de la zone, de même que le nombre croissant de cabanes à pêche à entreposer qui cause un manque d'espace à cet endroit;

ATTENDU QUE l'activité récréative de pêche sur glace est en développement dans ce secteur;

ATTENDU QUE l'entreposage est un service en complément de ceux déjà offerts par le camping municipal et viendra ainsi bonifier les services rendus aux utilisateurs des pourvoiries qui sont implantées sur les rives de ce même site durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE l'usage visé sera exercé sur une superficie de 3 375 mètres carrés, soit une portion 20 mètres par une longueur de 190 mètres et cette occupation sera effectuée du côté sud à partir du coin sud-ouest en allant vers l'est, tout en longeant le boisé, de manière à créer un impact moindre sur les activités agricoles environnantes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en modifiant la zone de agricole A-139, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 7 mars 2017

Adoption du projet : Le 7 mars 2017

Adoption du 2^e projet :

Adoption du Règlement :

Approbation de la MRC :

Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

17-03-69

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2016-10 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE DU BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE EXISTANT – 385, RUE PRINCIPALE (LOT 4 235 535 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA) NUMÉRO 201-2013 – MAISON DES JEUNES DE BROWNSBURG-CHATHAM

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2016-00422 visant à obtenir l'autorisation relativement à une nouvelle enseigne détachée qui sera implantée au 385, rue Principale (lot 4 235 535 du cadastre du Québec);

ATTENDU QUE la demande vise à l'implantation d'une enseigne détachée qui sera installée en cour avant du bâtiment et celle-ci sera d'une superficie de 1,67 mètre carré;

ATTENDU QUE le bâtiment communautaire est situé dans la zone centre-ville Cv-702 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Détails techniques de l'enseigne préparés par Enseignes des Laurentides en date du 30 janvier 2017;
- Détails techniques de l'enseigne préparés par Techno-3D en date du 5 décembre 2016;
- Implantation projetée de l'enseigne montrée sur une copie du certificat de localisation de la propriété;
- Échantillons des matériaux de l'enseigne;
- Photographies de la façade actuelle du bâtiment.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE la proposition identifiée comme « Option 1 » est retenue, car elle rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration;

ATTENDU QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande du requérant identifiée « Option 1 » et en conséquence, d'autoriser le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation visant une nouvelle enseigne détachée du bâtiment communautaire situé au 385, rue Principale (lot 4 235 535 du cadastre du Québec).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant identifiée « Option 1 » et en conséquence, autorise le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation visant une nouvelle enseigne détachée du bâtiment communautaire situé au 385, rue Principale (lot 4 235 535 du cadastre du Québec).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

17-03-70

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2017-01 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMERCIAL EXISTANT (REPLACEMENT D'UNE FENÊTRE ET RÉFECTIONS DE 6 FENÊTRES) – 207, RUE PRINCIPALE (LOT 4 236 041 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013 – MADAME SUSIE LÉGER

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2017-00037 visant à obtenir l'autorisation relativement à la rénovation du bâtiment commercial situé au 207, rue Principale (lot 4 236 041 du cadastre du Québec);

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la demande vise :

- Remplacement de la fenêtre circulaire sur la façade avant du bâtiment;
- Réfection de la corniche et des soffites sur la façade avant du bâtiment (sablage et peinture seront remis de couleur brun acajou);
- Réfection d'un total de six (6) fenêtres sur les façades latérales du bâtiment.

ATTENDU QUE le bâtiment commercial est situé dans la zone centre-ville Cv-706 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles du bâtiment;
- Photographies actuelles des portes et fenêtres de couleur brun acajou déjà en place.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ATTENDU QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de PIIA numéro 2017-01 de la requérante et en conséquence, d'autoriser le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment commercial situé au 207, rue Principale (lot 4 236 041 du cadastre du Québec).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de PIIA numéro 2017-01 de la requérante et en conséquence, d'autoriser le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment commercial situé au 207, rue Principale (lot 4 236 041 du cadastre du Québec).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

17-03-71

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME DE
REVITALISATION DU PATRIMOINE COMMERCIAL ET
RÉSIDENTIEL DU CENTRE-VILLE / VOLET ENSEIGNE
COMMERCIALE – IMMEUBLE SITUÉ AU 385, RUE
PRINCIPALE – MAISON DES JEUNES DE
BROWNSBURG-CHATHAM**

ATTENDU QUE la requérante a déposé une proposition relativement à une nouvelle enseigne détachée qui sera installée en cour avant du bâtiment, dans le cadre du Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE le projet de la requérante vise un immeuble communautaire situé dans le périmètre du centre-ville défini pour l'application du programme d'aide financière dédié à la rénovation des façades commerciales et des bâtiments résidentiels existants en vue de l'amélioration du cadre bâti du centre-ville;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement numéro 220-2015 relatif au programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE la demande vise l'implantation d'une enseigne détachée dont la superficie proposée est conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Détails techniques de l'enseigne préparés par Enseignes des Laurentides en date du 30 janvier 2017;
- Détails techniques de l'enseigne préparés par Techno-3D en date du 5 décembre 2016;
- Implantation projetée de l'enseigne montrée sur une copie du certificat de localisation de la propriété;
- Échantillons des matériaux de l'enseigne;
- Soumissions visant la nouvelle enseigne;
- Photographies de la façade actuelle du bâtiment.

ATTENDU QUE les travaux définis, lorsqu'ils seront approuvés, seront admissibles au volet 2 du programme visant les enseignes commerciales;

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 220-2015 relatif au Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE l'attribution de l'aide financière pour ce projet est de 50 % de la valeur des travaux, soit un montant de 1 135,38 \$ (987,50 \$ plus les taxes applicables) qui est réservé à cette fin à même la réserve financière créée pour le programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville sous le poste budgétaire prévue à cette fin.

ATTENDU QU'en tenant compte des considérations énumérées précédemment, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande du requérant et en conséquence d'autoriser le Service des finances à réserver un montant de 1 135,38 \$, à même la réserve financière créée pour le programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville sous le poste budgétaire prévue à cette fin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence autorise le Service des finances à réserver un montant de 1 135,38 \$, à même la réserve financière créée pour le programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville sous le poste budgétaire prévue à cette fin.

QUE cette approbation est donnée dans le cadre du Règlement numéro 220-2015 relatif au programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

17-03-72

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME DE REVITALISATION DU PATRIMOINE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL DU CENTRE-VILLE / VOLET FAÇADES AVANT COMMERCIALES ET MIXTES – IMMEUBLE SITUÉ AU 207, RUE PRINCIPALE – MADAME SUSIE LÉGER

ATTENDU QUE la requérante a déposé une proposition relativement à la rénovation du bâtiment commercial dans le cadre du Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE le projet de la requérante vise un immeuble commercial situé dans le périmètre du centre-ville défini pour l'application du programme d'aide financière dédié à la rénovation des façades commerciales et des bâtiments résidentiels existants en vue de l'amélioration du cadre bâti du centre-ville;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement numéro 220-2015 relatif au programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la demande vise :

- Remplacement de la fenêtre circulaire sur la façade avant du bâtiment;
- Réfection des soffites et de la corniche sur la façade avant du bâtiment (sablage et peinture seront remis de couleur brun acajou);
- Réfection d'un total de six (6) fenêtres sur les façades latérales du bâtiment.

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles du bâtiment;
- Photographies actuelles des portes et fenêtres de couleur brun acajou déjà en place.

ATTENDU QUE les travaux définis, lorsqu'ils seront approuvés, seront admissibles au volet 1 du programme visant les façades avant commerciales et mixtes;

ATTENDU QUE la proposition déposée et visant les travaux de remplacement de la fenêtre circulaire avec les vitraux et de réfection de la corniche et des soffites sur la façade avant du bâtiment principal rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 220-2015 relatif au Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE l'attribution de l'aide financière pour ce projet est de 50 % de la valeur des travaux, soit un montant de 10 000 \$ pris à même la réserve financière créée pour le programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville sous le poste budgétaire prévue à cette fin;

ATTENDU QU'en tenant compte des considérations énumérées précédemment, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de la requérante visant les travaux de remplacement de la fenêtre circulaire avec les vitraux et de réfection de la corniche et des soffites sur la façade avant du bâtiment principal et en conséquence d'autoriser le Service des finances à réserver un montant de 10 000 \$ qui sera pris à même la réserve financière créée pour le programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville sous le poste budgétaire prévue à cette fin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de la requérante visant les travaux de remplacement de la fenêtre circulaire avec les vitraux et de réfection de la corniche et des soffites sur la façade avant du bâtiment principal et en conséquence autorise le Service des finances à réserver un montant de 10 000 \$ qui sera pris à même la réserve financière créée pour le programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville sous le poste budgétaire prévue à cette fin.

QUE cette approbation est donnée dans le cadre du Règlement numéro 220-2015 relatif au programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées. »

Adoptée à l'unanimité

17-03-73

CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2017-00001 – CRÉATION DES LOTS 6 044 958 À 6 044 960 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MADAME LÉONNE CHARLES

ATTENDU QUE madame Léonne Charles a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-00001 afin de procéder à la création des lots 6 044 958 à 6 044 960 du cadastre du Québec à partir du lot vacant 4 236 842 (lot distinct 798-52 du cadastre du Canton de Chatham avant la rénovation cadastrale), du lot vacant 4 234 930 (lot distinct 798-51 et 799-10 du cadastre du Canton de Chatham avant la rénovation cadastrale), du lot construit 5 524 909 (lot distinct 798-50 du cadastre du Canton de Chatham avant la rénovation cadastrale) et du lot de rue 4 236 421 (lot distinct 798-53 du cadastre du Canton de Chatham avant la rénovation cadastrale). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 9 179, minute 4 3422, en date du 17 janvier 2017, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de trois (3) lots distincts. Le lot 6 044 960 devient le lot construit de la propriété sise au 65, rue du Vieux-Verger et les lots 6 044 958 et 6 044 959 sont des lots à construire qui accueilleront des résidences unifamiliales isolées qui auront front sur la rue du Vieux-Verger;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 9,80 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

17-03-74

CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-00015 – CRÉATION DES 5 959 604 À 5 959 613 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MONSIEUR SERGE LEBLANC / COMPLÉMENT FÉVRIER 2017

ATTENDU QUE cette résolution vient bonifier la résolution numéro 16-12-442 entérinée par le Conseil municipal le 6 décembre 2016 en raison qu'un nouveau plan d'opération cadastrale doit être considéré et à cet effet, cette dernière est abrogée et remplacée par la présente;

ATTENDU QUE monsieur Serge Leblanc a déposé, pour et au nom de madame Ivy Dewar Moncrieff (matricule : 2352-24-6366 pour le lot rénové 4 424 038 du cadastre du Québec) et pour et au nom d'Hydro Québec (matricule : 2352-33-7803 pour le lot rénové 4 459 292), une demande de permis de lotissement numéro 2016-00015 afin de procéder à la création des lots 5 959 604 à 5 959 613 du cadastre du Québec à partir des lots rénovés 4 424 038 et 4 459 292 du cadastre du Québec (anciennes parties du lot 443 et 445 du cadastre du Canton de Chatham). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, dossier numéro 4 182, sous sa minute 13 384, en date du 8 février 2017, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de dix (10) lots distincts destinés à la construction de résidences unifamiliales isolées qui auront front sur la route des Outaouais;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou espaces naturels, ou de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 31 080,00 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

17-03-75

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) AFIN D'UTILISER À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE UNE SUPERFICIE DE 7 502,8 MÈTRES CARRÉS, CORRESPONDANT AU LOT 4 422 453 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET D'Y PERMETTRE UN « ÉTABLISSEMENT D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE MACHINERIE LOURDE » AU 130, MONTÉE LA BRANCHE - MONSIEUR CLAUDE BARIL POUR ET AU NOM DE PRODUITS FORESTIERS CLAUDE BARIL (9045-3499 QUÉBEC INC.) / CORRECTIONS FÉVRIER 2017

ATTENDU QUE cette résolution vient bonifier la résolution numéro 16-04-132 entérinée par le Conseil municipal le 5 avril 2016 et à cet effet, cette dernière est abrogée et remplacée par la présente;

ATTENDU QUE la demande est déposée par le demandeur, monsieur Claude Baril, afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie de 7 502,8 mètres carrés, correspondant au lot 4 422 453 du cadastre du Québec, et d'y permettre un «établissement d'entretien et de réparation de machinerie lourde»;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la présente demande vise la conversion du commerce de «services techniques et réparations diverses en électricité» en un «établissement d'entretien et de réparation de machinerie lourde» sur la propriété visée;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande se situe dans la zone agricole A-136, qui est en zone agricole permanente;

ATTENDU QUE le propriétaire, en l'occurrence monsieur Claude Baril pour et au nom de Produits forestiers Claude Baril, souhaite aménager son entreprise d'«entretien et réparation de machinerie lourde» à même le lot 4 422 453 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il n'existe pas sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham un espace approprié hors de la zone agricole pour l'exploitation d'une telle entreprise;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement à la réglementation de zonage a été complétée afin d'autoriser l'usage d'«Établissement d'entretien et de réparation de machinerie lourde» comme en témoigne la résolution de la MRC d'Argenteuil numéro 16-11-445 datée du 23 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE cette propriété à vocation commerciale a fait l'objet de décisions antérieures délivrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin que des usages de commerce soient autorisés particulièrement sur le lot 4 422 453 du cadastre du Québec (identifié comme le lot 588-1 et une partie du lot 588 du cadastre du canton de Chatham);

ATTENDU QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

ATTENDU QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, monsieur Claude Baril devra fournir tous les documents exigés par la réglementation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, une superficie de 7 502,8 mètres carrés, correspondant au lot 4 422 453 du cadastre du Québec et qui vise la conversion du commerce de services techniques et de réparation diverses en électricité en un «établissement d'entretien et de réparation de machinerie lourde».

Adoptée à l'unanimité

17-03-76

ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE PROMOTEUR ENTRE LA VILLE ET LA COMPAGNIE 7217021 CANADA INC. DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE MCINTOSH DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL VIEUX-VERGER / COMPENSATION POUR MILIEUX HUMIDES / MISE À JOUR DES DONNÉES FÉVRIER 2017

ATTENDU QUE cette résolution vient bonifier la résolution numéro 17-01-24 entérinée par le Conseil municipal le 10 janvier 2017 et à cet effet, cette dernière est abrogée et remplacée par la présente;

ATTENDU QUE le rapport technique de caractérisation écologique dans le prolongement de la rue McIntosh dans le projet résidentiel Vieux-Verger situé sur le lot 4 235 472 du cadastre du Québec, préparé par David Nourry, biologiste pour le Groupe Synergis, sous le numéro de projet ENVC-1011-004, en date du 6 décembre 2010, vise à identifier les contraintes environnementales présentes sur le site, dont la délimitation de deux (2) milieux humides et de deux (2) cours d'eau. Aucune espèce floristique ou faunique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'a été notée (annexe 1);

ATTENDU QU'une note technique ayant pour objet la compensation proposée dans le cadre du remblai des milieux humides pour la mise en œuvre du prolongement de la rue McIntosh dans le projet résidentiel Vieux-Verger, a été préparée par Anne Keough, biologiste, en date du 1 mars 2013 (annexe 2);

ATTENDU QU'un plan de compensation – Dossier KVA22 3-1-13 visant la compensation proposée dans le cadre du remblai des milieux humides pour la mise en œuvre du prolongement de la rue McIntosh dans le projet résidentiel Vieux-Verger (annexe 3);

ATTENDU QU'une mise à jour des évaluations environnementales pour le projet de prolongement de la rue McIntosh dans le projet résidentiel Vieux-Verger situé sur le lot 4 235 472 du cadastre du Québec, préparé par David Nourry, biologiste pour le Groupe Synergis, sous le numéro de projet ENVC-1011-004, en date du 23 juin 2015, a identifié la présence de cinq (5) nouveaux milieux humides, en plus, de deux (2) milieux humides et de deux (2) cours d'eau déjà identifiés (annexe 4);

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'une mise à jour des données contenues dans la note technique ayant pour objet la compensation proposée dans le cadre du remblai des milieux humides pour la mise en œuvre du prolongement de la rue McIntosh dans le projet résidentiel Vieux-Verger, a été préparée par Vincent Laroche, biologiste, en date du 12 décembre 2016 (annexe 5);

ATTENDU QU'une mise à jour des données contenues dans la note technique ayant pour objet la compensation proposée dans le cadre du remblai des milieux humides pour la mise en œuvre du prolongement de la rue McIntosh dans le projet résidentiel Vieux-Verger, a été préparée par Vincent Laroche, biologiste, en date du 21 février 2017 (annexe 6);

ATTENDU QU'un protocole d'entente promoteur entre la Ville et Désormeau Construction interviendra pour encadrer les infrastructures et les travaux municipaux sur le site visant le projet résidentiel;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une disposition au protocole d'entente entre le promoteur et la Ville relativement à une compensation à définir en vue du remblai d'une portion des cinq (5) milieux humides décrits dans le rapport de caractérisation écologique pour le site d'accueil dans le prolongement de la rue McIntosh dans le projet résidentiel Vieux-Verger;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) requiert que pour que le remblai d'une portion ces milieux humides soit rendu possible, il y a lieu d'établir une compensation pour la perte desdits milieux humides selon la politique provinciale;

ATTENDU QUE deux (2) lots situés dans le secteur nord de la Ville sont visés pour cette compensation, qu'ils occupent une superficie de 14 200,60 mètres carrés, soit 9 985,88 mètres carrés sans la superficie de milieu humide qui s'y retrouve, et que la superficie qui y sera conservée est supérieure à la superficie recommandée par le ministère;

ATTENDU QUE les deux (2) lots visés sont la propriété de la Ville;

ATTENDU QUE les deux (2) lots identifiés sont 4 678 338 (matricule 2667-68-8039) et 4 678 339 (matricule : 2667-79-0113) (annexe 7);

ATTENDU QUE le site de compensation proposé est situé à proximité d'un milieu humide d'importance et qu'il y a également présence d'une tourbière et d'un cours d'eau, ce qui en fait un secteur désigné pour la conservation et la biodiversité;

ATTENDU QUE cette compensation sera soumise pour approbation auprès du MDDELCC en vue de rencontrer ses exigences de protection environnementale;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE, suite à l'acceptation de la proposition de compensation, telle que définie dans la note technique de Anne Keough, biologiste, le promoteur s'engage à acquitter les frais liés à l'acquisition des deux (2) lots visés en guise de compensation selon la valeur inscrite à la fiche de propriété;

ATTENDU QUE les résolutions antérieures sont en pièce jointe de la présente recommandation (annexe 8) ;

AINSI, la présente disposition fera partie intégrante de l'entente promoteur :

- les deux (2) lots identifiés sont 4 678 338 (matricule 2667-68-8039) et 4 678 339 (matricule : 2667-79-0113) représentent la contrepartie aux fins de la compensation;
- suite à l'acceptation de la proposition de compensation par le MDDELCC, le promoteur s'engage à acquitter le coût d'achat des deux (2) lots visés à la Ville en guise de compensation selon la valeur marchande (ou indiquée à la fiche de propriété);
- ces lots seront cédés à la Ville en guise de compensation et une servitude de conservation y sera liée afin d'en assurer la conservation à perpétuité. et ce, avant l'émission du certificat d'autorisation délivré par le ministère au promoteur;

De plus :

- un extrait du plan de zonage montrant que ces lots sont dans une zone de conservation sera transmis au MDDELCC six (6) mois après l'émission du certificat d'autorisation délivré par le ministère au promoteur.

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant et la Mairesse, madame Catherine Trickey, à signer au nom de la Ville tout document ou entente, visant cette compensation et ainsi la mise en œuvre dans le prolongement de la rue McIntosh dans le projet résidentiel Vieux-Verger.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène
du milieu))**

17-03-77

**AUTORISATION DE DÉMARCHES D'APPEL D'OFFRES
POUR L'ACHAT OU LA LOCATION LONG TERME
(CRÉDIT-BAIL) DE DEUX CAMIONNETTES**

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 16-06-233 autorisant les démarches pour un appel d'offres public pour une camionnette au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les besoins du Service des Loisirs en matière de camionnette;

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 (PTI), présentant la dépense pour une camionnette par service;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combiner les deux (2) demandes sous un même appel d'offres public, par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE les procédures internes requièrent une autorisation du Conseil municipal, sous forme de résolution, avant de procéder à toutes demandes de soumission par invitations ou d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d'appel d'offres public pour l'achat ou la location long terme (crédit-bail) de deux (2) camionnettes.

Adoptée à l'unanimité

17-03-78

**AUTORISATION DE DÉMARCHES D'APPEL D'OFFRES
POUR L'ACHAT D'HABITS DE COMBAT (VÊTEMENT
INDIVIDUEL DE PROTECTION) POUR LE SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM**

CONSIDÉRANT le besoin du Service de sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham de remplacer les habits de combat;

CONSIDÉRANT QU'il est déjà connu du Service des incendies qu'une quantité de douze (12) habits par année, pour les trois (3) prochaines années doit être achetée, pour atteindre un total de 36;

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisations 2016-2019 (PTI), présentant l'achat de nouveaux habits de combat (vêtement individuel de protection), sur trois (3) ans;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'afin de maintenir un prix stable et de permettre une meilleure planification des budgets, il y a lieu de présenter un document d'appel d'offres public pour les achats échelonnés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public, par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE les procédures internes requièrent une autorisation du Conseil municipal, sous forme de résolution, avant de procéder à toutes demandes de soumission par invitations ou d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarnau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d'appel d'offres public pour l'achat d'habits de combat pour les trois (3) années à venir.

Adoptée à l'unanimité

17-03-79

AUTORISATION DE DÉMARCHES D'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRODUCTION DE PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE POUR LES TRAVAUX À VENIR DU TRONÇON DE LA RUE DES ÉRABLES – ENTRE LA RUE SAINT-JOSEPH ET LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 (PTI), présentant les travaux de réhabilitation du tronçon de la rue des Érables, entre la rue Saint-Joseph et la rue Principale;

CONSIDÉRANT la valeur de l'estimation préliminaire du coût des travaux obtenu pour une valeur approximative de 2 700 000,00 \$, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que pour des travaux de cette nature, les frais de services professionnels pour la production de plans, devis et surveillance représentent habituellement un pourcentage entre 3,5% et 5 % de l'estimation préliminaire du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE selon cette valeur, il y a lieu de procéder par appel d'offres public par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO), en fonction du scénario entendu entre les membres du Conseil municipal lors du comité plénier du 28 février courant;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les procédures internes requièrent une autorisation du Conseil municipal, sous forme de résolution, avant de procéder à toutes demandes de soumission par invitations ou d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d'appel d'offres public pour les services professionnels pour la production de plans et devis et surveillance pour les travaux à venir du tronçon de la rue des Érables, entre la rue Saint-Joseph et la rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

VARIA

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

De à 20h15 à 20h25: Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.

17-03-80

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20h25 il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier